



RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES GORILLES ET DE LEURS HABITATS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE: 26-27 NOVEMBRE 2011

La deuxième Réunion des Parties (RdP2) à l'Accord sur la conservation des Gorilles et de leurs habitats (l'Accord Gorilla) sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), s'est tenue du samedi 26 au dimanche 27 novembre 2011 à Bergen, en Norvège, immédiatement après la dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP 10) de la CMS. Plus de 30 personnes ont assisté à la session, notamment des Parties, des États non-parties de l'aire de répartition, d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG). La RdP2 a traité de l'élection de trois experts en gestion et conservation des forêts, législation environnementale et santé de la faune sauvage, auprès du Comité technique (CT); des résultats de l'Année du Gorille (AdG) 2009; des dispositions institutionnelles pour l'Accord; de l'examen des Plans d'action et de la coopération en matière d'application des lois.

La RdP2 a adopté quatre résolutions portant sur les questions financières et administratives, les dispositions institutionnelles pour l'Accord, la coopération en matière d'application des lois et l'examen des Plans d'action afférents à l'Accord. Les délégués ont également élu trois experts auprès du CT et se sont accordés sur un projet de modèle type des rapports.

Au cours des deux journées, les délégués ont abordé l'ordre du jour avec enthousiasme et ont progressé rapidement. La question des Parties en retard dans leurs paiements et l'examen des plans d'action révisés ont menacé d'occulter les réalisations de l'AdG et autres progrès mis en exergue dans les rapports nationaux. Il a été rappelé aux Parties que seuls six États de l'aire de répartition ayant adhéré à l'Accord, le budget est déjà déficitaire et que, toutes les Parties étant par ailleurs en retard dans leurs paiements, une attention particulière devait être portée à garantir le futur Accord. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant le fait que le report de l'adoption des plans d'action révisés par la RdP pourrait entraver les progrès dans la poursuite des efforts de conservation. Finalement, il a été estimé que la deuxième réunion du CT offrirait l'occasion d'être instruit des progrès accomplis et de réfléchir à ces problèmes et aux façons de les surmonter.

La réunion a été immédiatement suivie de celle du Comité exécutif du Partenariat des Nations Unies pour la survie des grands singes (GRASP-ONU) qui s'est tenue du 28 au 29 novembre 2011, afin de donner suite aux conclusions préliminaires de l'examen stratégique du GRASP et de faire des commentaires sur le processus d'examen.

BREF HISTORIQUE DE L'ACCORD GORILLA ET DES INITIATIVES ET PROCESSUS CONNEXES

Les Gorilles sont reconnus depuis longtemps pour le rôle important qu'ils jouent dans les écosystèmes qu'ils habitent et, en tant que primates charismatiques, ils sont considérés comme une espèce emblématique servant de symbole et de point de ralliement pour encourager la conservation et l'action. Les deux espèces *Gorilla gorilla* (espèces des basses plaines et de l'Ouest) et *Gorilla beringei* (gorilles de l'Est et des montagnes) sont classées par l'UICN comme étant respectivement en danger critique d'extinction et en danger d'extinction. Les espèces de *Gorilla gorilla* sont également inscrites à l'Annexe I de la CMS et à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les chiffres continuent à décliner au niveau mondial, malgré les efforts de conservation en cours, principalement en raison du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage; de l'expansion urbaine; de la foresterie et de la déforestation à des fins énergétiques; de l'extraction minière; des conflits armés; des maladies et de l'écotourisme. Les écosystèmes forestiers que les gorilles habitent fournissant d'importants services écosystémiques, en tant que puits de carbone vitaux et importantes aires de génération des pluies, leur santé à long terme dépend d'un certain nombre d'animaux, y compris des gorilles qui contribuent à la dispersion des graines. La protection et la conservation des Gorilles et de leurs habitats sont importantes afin qu'ils continuent à jouer leur rôle dans l'environnement et pour garantir les moyens de subsistance qui leurs sont associés.

CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été établie en réponse aux inquiétudes croissantes concernant le fait que la surexploitation de la faune et de la flore sauvages pour le commerce international contribuait au déclin rapide de nombreuses espèces de plantes et d'animaux à travers le monde. La Convention a été conclue en 1973 et est entrée en vigueur en 1975. Elle compte actuellement 175 Parties. Le but de la CITES est de garantir que le commerce

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de l'Accord gorilla et des initiatives et processus connexes	1
Compte-rendu de la RdP2 gorilla	3
Réunions à venir	7
Glossaire	8

international des espèces d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie. Les Parties régulent le commerce de la faune et de la flore sauvages par le biais de contrôles et de réglementations sur les espèces inscrites aux trois annexes. L'Annexe I comprend les espèces menacées d'extinction, n'autorisant leur commerce que dans des circonstances exceptionnelles. Les espèces figurant à l'Annexe II sont susceptibles d'être menacées d'extinction si leur commerce n'est pas réglementé, requérant de ce fait des contrôles visant à prévenir une utilisation non durable, à maintenir les écosystèmes et à éviter que ces espèces ne soient inscrites à l'Annexe I. Les espèces figurant à l'Annexe III sont celles pour lesquelles une Partie requiert la coopération d'autres Parties pour l'aider à contrôler le commerce international de spécimens de ces espèces. Les Gorilles sont inscrits à l'Annexe I depuis 1975.

CMS

La CMS, conclue en 1979 et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1983, reconnaît que les États doivent être les protecteurs des espèces migratrices qui vivent à l'intérieur ou traversent leurs juridictions nationales, et vise à la préservation des espèces migratrices aviaires, terrestres et marines dans l'ensemble de leurs aires de répartition. Elle compte actuellement 116 Parties. Également connue sous le nom de Convention de Bonn, la CMS est un cadre par lequel les Parties peuvent agir pour conserver les espèces migratrices et leur habitat en: adoptant des mesures de protection strictes des espèces migratrices signalées comme étant en danger d'extinction dans toutes ou une partie importante de leurs aires de répartition (espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention); concluant des accords en faveur de la conservation et de la gestion des espèces migratrices qui affichent un statut de conservation défavorable ou qui bénéficieraient de façon significative d'une coopération internationale (espèces inscrites à l'Annexe II); et en menant des activités conjointes de recherche et de surveillance. Les Gorilles ont été ajoutés à l'Annexe I de la CMS lors de la huitième Conférence des Parties à la CMS (CdP8) en 2005.

CdP10 de la CMS: La dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP10) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) s'est tenue à Bergen, en Norvège, les 26 et 27 novembre 2011. Quelque 300 participants, représentant des gouvernements, des ONG, des OIG, des accords environnementaux multilatéraux, des scientifiques et le secteur privé ont assisté à la réunion. La CdP10 a couvert un ordre du jour chargé et a adopté 27 résolutions, portant notamment sur: les synergies et partenariats; une vue d'ensemble du processus concernant la «future structure» de la CMS, le budget, la coopération renforcée avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); les maladies de la faune sauvage et les espèces migratrices; les espèces migratrices terrestres; le programme de travail mondial en faveur des cétacés; et la politique de conservation des itinéraires aériens des oiseaux. La CdP10 a également examiné l'AdG et son impact sur la conservation des gorilles.

L'ACCORD GORILLA

L'Accord Gorilla a été négocié par neuf des dix États de l'aire de répartition des Gorilles au cours d'une série de réunions sur les primates tenue à Paris, en France, du 22 au 26 octobre 2007. L'Accord, négocié sous les auspices de la CMS et entré en vigueur en 2008, vise à conserver et à restaurer les populations de gorilles en Afrique centrale et occidentale et à promouvoir la survie à long terme de leur habitat forestier et des populations humaines qui en dépendent, à travers le développement de Plans d'action spécifiques aux quatre sous-espèces et couvrant l'éducation, la recherche et la protection des forêts. Dix États de l'aire

de répartition figurent dans l'Accord, à savoir: l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Nigéria, l'Ouganda et le Rwanda. Six États de l'aire de répartition sont Parties à l'Accord: le Gabon, le Nigéria, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda.

GRASP-ONU

Le Partenariat pour la survie des grands singes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (GRASP-ONU) (anciennement connu sous le nom de Projet de survie des grands singes du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) a été mis en place en 2001 en tant qu'initiative visant à écarter la menace d'extinction imminente pesant sur les gorilles, les chimpanzés, les bonobos et les orangs-outangs dans les différents pays de leurs aires de répartition en Asie et en Afrique. Le GRASP-ONU réunit des parties prenantes diverses afin d'aborder la question de leur conservation. Le GRASP-ONU œuvre à faciliter la conservation des grands singes par le biais: d'un dialogue national et intergouvernemental visant à influencer les politiques en faveur de la conservation des grands singes; de la planification et du suivi aux niveaux national, régional et international; du développement et de la mise en valeur des bonnes pratiques, de la coopération et de l'assistance technique; et des médias, de l'information et de la sensibilisation du public.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DU GORILLE 2009

La campagne AdG 2009 a été élaborée en vue d'attirer l'attention et de concentrer les efforts sur la conservation des gorilles en milieu naturel. L'initiative a été organisée par la CMS en partenariat avec le GRASP-ONU et l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA). À travers des activités menées tout au long de l'année, la campagne visait à sensibiliser et à informer un large public sur l'importance des gorilles, des menaces qui pèsent sur eux et des moyens de les contrer. L'AdG visait également à lever des fonds pour les projets de conservation, à recueillir un soutien public et politique en faveur de la conservation des gorilles et à soutenir la mise en œuvre de l'Accord Gorilla. Avec Jane Goodall comme Marraine de l'AdG et Ian Redmond comme Ambassadeur de la CMS et de l'AdG, des manifestations telles que «Gorilles sur glace» au Royaume-Uni, le lancement de l'«Atlas mondial des grands singes et de leur conservation», le Symposium sur les gorilles et «le Voyage dans l'État du gorille» entrepris par Ian Redmond ont eu lieu tout au long de l'année. Le Secrétariat de la CMS et l'Ambassadeur de la CMS, Ian Redmond, ont présenté un rapport sur les résultats de l'AdG 2009 à la CdP10 de la CMS.

SYMPOSIUM DE FRANCFORT SUR LES GORILLES

Le Symposium de Francfort sur les gorilles s'est réuni les 9 et 10 juin 2009 sous le titre «Doux géants en péril», afin de marquer l'AdG. Plus de 160 gouvernements, organisations inter-gouvernementales (OIG) et ONG ainsi que des représentants d'entreprises et des défenseurs de l'environnement ont participé à la réunion. La réunion a adopté la «Déclaration de Francfort», qui met l'accent sur les menaces pesant sur les gorilles et leurs habitats, ainsi que sur les stratégies disponibles pour leur conservation. Il a également été convenu que le Groupe de travail sur les mammifères terrestres du Conseil scientifique de la CMS assurerait l'intérim du CT de l'Accord Gorilla jusqu'à ce que la formation du CT de l'Accord Gorilla soit achevée.

RDP1 GORILLA

La première Réunion des Parties (RdP1) à l'Accord Gorilla s'est tenue à Rome, en Italie, le 29 novembre 2008. Quelque 60 participants ont assisté à la réunion, représentant cinq Parties, quatre États non-parties de l'aire de répartition, 17 États n'appartenant pas à l'aire de répartition, dix ONG, le PNUE, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (UNEP-WCMC) et le GRASP-ONU. Les participants ont adopté des résolutions portant sur le format des rapports et la mise en place du CT, et ils ont également désigné le Secrétariat de la CMS comme secrétariat pour l'Accord. Ils ont débattu des questions administratives et financières, qui établissent la contribution annuelle minimale des Parties à 3000 €. Des plans d'action pour les gorilles de la rivière Cross, les gorilles de montagne, les gorilles des plaines de l'Est et les gorilles des plaines de l'Ouest ont également été adoptés.

PREMIÈRE RÉUNION DU CT

La première réunion du CT de l'Accord Gorilla a eu lieu à Kigali, au Rwanda, les 29 et 30 mars 2011. 39 participants des États parties et non-parties de l'aire de répartition, des gouvernements, des ONG et des OIG se sont réunis pour traiter, entre autres, des activités entreprises pour mettre en œuvre les Plans d'action, des populations de gorilles transfrontières, de la nomination de trois postes d'experts au CT, du système de surveillance et de reporting afférent à l'Accord Gorilla et des progrès réalisés dans l'application des lois sur les espèces sauvages dans la région. Cinq mesures à prendre ont émané de la réunion, concernant notamment les rapports nationaux, l'identification des experts pour le CT et l'application des lois sur les espèces sauvages.

COMPTE-RENDU DE LA RDP2 GORILLA

Le samedi 26 novembre, Bert Lenten, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Notant l'attention portée aux gorilles, il a souligné l'importance de l'Accord sur la conservation des Gorilles et de leurs habitats (l'Accord Gorilla) sous les auspices de la CMS pour mettre en valeur l'ensemble de la CMS. Il a déclaré que six pays ont signé l'Accord et a émis le vœu qu'ils soient bientôt dix. Déclarant que jusqu'à présent le centre de l'attention a été le Gorille de montagne (*Gorilla beringei*), Lenton a insisté sur la nécessité d'accorder davantage d'attention aux autres sous-espèces, telles que le Gorille de la rivière Cross (*Gorilla gorilla diehli*) dont la population est estimée à 200 individus.

ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Le samedi matin, le Secrétariat a présenté les règles de procédure (UNEP/GA/MOP2/Doc.2/Rev.1) de la RdP2, déclarant que si elles étaient adoptées, elles s'appliqueraient également aux futures RdP Gorilla. Les règles de procédure ont été adoptées avec un amendement mineur supprimant la référence au fait que le Bureau soit élu à la première RdP.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

John Mshelbwala, Nigéria, et Florent Ikoli, République du Congo, ont été élus respectivement Président et Vice-président de la RdP2 Gorilla.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le samedi matin, le Secrétariat a présenté l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté de la réunion (UNEP/GA/MOP2/Doc.4.1/Rev.1 et UNEP/GA/MOP2/Doc.4.2), notant qu'un projet de résolution avait été soumis par la République du Congo, qui pouvait être examiné au point de l'ordre du jour «Coopération en matière d'application des lois». Les délégués ont adopté l'ordre du jour par acclamation.

RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le samedi matin, le Secrétariat a noté que des trois Parties à l'Accord Gorilla présentes à la réunion, une seule avait présenté ses pouvoirs et que le quorum n'était donc pas atteint. Le Secrétariat a suggéré, et les délégués ont convenu, de procéder normalement sous réserve que les pouvoirs soient présentés au Secrétariat dès leur obtention, afin de constituer le quorum.

RAPPORTS ET DÉCLARATIONS DES PARTIES ET DES ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION

En présentant ce sujet le samedi matin, le Secrétariat a déclaré que trois rapports avaient été reçus de la part d'États de l'aire de répartition, à savoir la République du Congo (UNEP/GA/MOP2/Inf.1.1), le Rwanda (UNEP/GA/MOP2/Inf.1.2) et la Guinée équatoriale (UNEP/GA/MOP2/Inf.1.3). La représentante a en outre noté que bien que le Gabon n'ait pas soumis son rapport (UNEP/GA/MOP2/Inf.1.4) à la première réunion du CT, qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda, en mars 2011, le rapport avait depuis été reçu.

Le représentant du Nigéria a rapporté que le Département des parcs du Nigéria basé dans le Parc national de la rivière Cross et l'ONG Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS, *Wildlife Conservation Society*) sont les organes principaux œuvrant à la conservation des gorilles dans son pays. Il a noté que la majorité du financement de ces activités provient de l'aide internationale, notamment des É.-U. Exposant brièvement les activités menées, il a souligné l'utilisation de cyber trackers pour suivre les gorilles ainsi que les programmes de sensibilisation et de diversification des moyens de subsistance, notamment par le biais de l'apiculture. Il a déploré le fait qu'il soit difficile de quantifier l'étendue du braconnage en raison de la rareté des observations de gorilles et a expliqué qu'afin d'y aider une étude de marché a été menée qui montre que le braconnage demeure un problème.

La République du Congo a mentionné la découverte d'une population de gorilles, déclarant que la classification de cette population est en cours. Le représentant a mis l'accent sur le travail des organisations non gouvernementales (ONG) pour la conservation des gorilles et de leurs habitats. Il a déclaré que sur les 18 gorilles orphelins réintroduits dans leur habitat naturel, 15 ont survécu et 11 ont produit des descendants.

Le Gabon a déclaré que les menaces pesant sur les populations de gorilles sont le braconnage, les maladies et l'exploitation des forêts. La représentante a détaillé les activités menées par le Gabon, notamment: le recrutement et la formation de gardes forestiers; l'élargissement de la zone couverte par les aires protégées, gérée par l'Agence des parcs nationaux en charge des habitats des gorilles depuis 2007; l'adoption du Système de gestion de l'information (MIST, *Management Information System*) comme outil de surveillance; et l'adoption et l'application des Lignes directrices de l'UICN.

L'Ouganda a noté que suite aux résultats du recensement qu'il a conduit en 2010, il sait à présent que ses populations de gorilles ont augmenté d'environ 26% depuis 2003, passant de 380 à 480 individus. Il a détaillé les travaux communs entrepris dans le cadre de la Collaboration transfrontalière du Grand Virunga entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda pour la gestion des populations partagées, au moyen de patrouilles, gestion et planification conjointes. Soulignant que le tourisme génère 27% des revenus des aires protégées de l'Ouganda, il a souligné l'importance de cette industrie mais a mis en garde contre les défis qu'elle présente, principalement l'habituation des populations de gorilles.

Mentionnant le nombre d'aires protégées et de parcs nationaux dans le pays, le Cameroun a déclaré que certaines aires pour lesquelles des permis d'exploitation du bois avaient

été délivrés se les sont vu retirer en raison de leur importance en tant qu'habitats pour les gorilles. Il a mis l'accent sur le parc transnational partagé avec le Nigéria, qui abrite le gorille de la rivière Cross, déclarant qu'un certain nombre d'opportunités de gestion conjointe existent actuellement pour le parc. Il a déclaré qu'un accord de coopération conjointe en matière d'activités de conservation transfrontières entre les deux pays est actuellement en cours de négociation. Il a également mentionné les activités de subsistance communautaire proposées dans le cadre des stratégies de gestion telles que l'apiculture; l'augmentation des budgets alloués à l'application des lois entraînant une amélioration de la formation et une augmentation des effectifs; l'amélioration et le renforcement des plans de gestion; et la formation et le déploiement d'éco-gardes.

La Guinée équatoriale a mis en exergue une étude sur ses populations de gorilles, menée avec le soutien de l'UICN, déclarant qu'elle observait également l'influence des gorilles sur les moyens de subsistance. Le représentant a cité des exemples de menaces pesant sur les populations de gorilles dans son pays, notamment l'expansion urbaine, le braconnage et la chasse, et l'utilisation des terres pour l'agriculture. Il a déploré que les résultats préliminaires de l'étude indiquent une chute de 1000 individus dans la population des gorilles.

Revenant sur les rapports et les déclarations des Parties et des États de l'aire de répartition, Ian Redmond, Ambassadeur de la CMS, a demandé des clarifications sur la protection des gorilles en dehors des aires protégées. Le Nigéria a mentionné son initiative nationale à venir sur la gestion durable des forêts fondée sur les communautés. L'Ouganda a demandé que l'Accord Gorilla adopte une résolution sur les réseaux écologiques, telle que celle qui a été adoptée lors de la CdP10 de la CMS. Le Cameroun a détaillé son utilisation de corridors et de concessions forestières pour la conservation des gorilles.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT PAR INTÉRIM

Le Secrétariat a présenté le Rapport du Secrétariat par intérim de l'Accord Gorilla (UNEP/GA/MOP2/Doc.7), le samedi 26 novembre. La représentante a détaillé ses activités depuis la première réunion des Parties (RdP1) de l'Accord Gorilla en 2009, incluant: la première réunion du CT en mars 2011 (UNEP/GA/MP2/doc.2); l'adoption de quatre plans d'action par la RdP1; l'Année du Gorille 2009 (AdG); des publications telles que le rapport du Partenariat des Nations Unies pour la survie des grands singes (GRASP-ONU) «Le dernier carré des Gorilles»; et le Symposium de Francfort sur les gorilles qui s'est tenu à Francfort, en Allemagne, en juin 2009 et a conduit à la Déclaration de Francfort sur la conservation des gorilles. Elle a conclu que le montant des contributions s'élevait à 6 000 € au total, un chiffre qui a été source d'inquiétude au cours de la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS en novembre 2010. Le Secrétaire exécutif adjoint Lenton a demandé que le rapport de la RdP2 demande aux Parties de soumettre leurs contributions avant le 1^{er} janvier 2013. Le Président Mshelbwala a appuyé cette demande, insistant sur le fait que les Parties devraient payer leurs arriérés de contributions.

RAPPORT DU DÉPOSITAIRE

Le samedi matin, le Secrétariat a présenté le Rapport du dépositaire (UNEP/GA/MOP2/Doc.8), notant que six pays ont adhéré à l'Accord. Il a noté que quatre pays doivent encore adhérer à l'Accord et a émis le vœu que cela soit fait avant la troisième RdP.

Le Président Mshelbwala a déploré le fait que toutes les adhésions aient eu lieu en 2008, notant qu'il y a eu depuis trois années de pause et il a exhorté les quatre pays restant à adhérer de toute urgence.

RAPPORT DU CT

Le samedi matin, le Vice-président du CT, Fidelis Omeni (Nigéria) a présenté le rapport de la première réunion du CT (UNEP/CMS/GOR-TC1/Report), qui a eu lieu à Kigali, au Rwanda du 29 au 30 mars 2011. Le Vice-président Omeni a noté que deux résolutions ont été adoptées à la réunion, portant sur la surveillance et le reporting ainsi que sur l'identification d'experts pour le CT. Il a déploré le défaut de paiement des cotisations, déclarant que seul le Rwanda avait payé ses contributions pour deux ans, et il a souligné les contributions financières de l'Allemagne, de la France et de Monaco.

RAPPORTS DES OBSERVATEURS

Les délégués ont entendu les rapports des observateurs le samedi 26 novembre. L'organisation Humane Society International/Australie, a brièvement exposé ses activités concernant les gorilles, notamment l'engagement de 66 000 \$AUS pour un programme triennal de conservation du gorille des montagnes entre la RDC, l'Ouganda et le Rwanda en 2007 et l'engagement de 60 000 \$AUS pour un programme triennal supplémentaire pour la protection du gorille des plaines de l'Est. Elle a souligné l'engagement de 5000 \$US par Humane Society International/É.-U. pour la création d'une fondation de réhabilitation et de conservation en RDC.

L'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka (LATF) a souligné l'importance d'appliquer les lois relatives à la faune sauvage. Le représentant a expliqué que la LATF facilite la coopération dans l'application des lois entre ses sept États membres comprenant des États de l'aire de répartition des gorilles et des États n'appartenant pas à leur aire de répartition. Il a dressé la liste des accords formels signés par la LATF avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 2000, la Conservation de la faune sauvage d'Afrique en 2005, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en 2006 et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en 2010. Il a expliqué que la collaboration inter-organisations a amélioré la capacité des agences chargées de l'application des lois de ses membres à soutenir des opérations conjointes et des programmes de renforcement des capacités. Il a conclu en exhortant les États n'appartenant pas à l'aire de répartition à devenir Parties à l'Accord Gorilla, insistant sur la nécessité d'adopter une approche unie pour atteindre les objectifs de l'Accord.

La Société zoologique de Londres (ZSL) a donné un bref aperçu de ses travaux au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale en faveur de la conservation des gorilles. Le représentant a déclaré que les travaux au Cameroun étudient la possibilité d'avoir recours aux cadres existant au sein de l'industrie du bois afin de tenir compte de la faune sauvage touchée dans les concessions forestières, en particulier les grands singes. Il a déclaré qu'au Gabon les travaux de la ZSL portent sur les lacunes à combler dans les enquêtes et les connaissances sur la population de gorilles et il a exprimé le souhait que les programmes camerounais puissent être étendus au Gabon. À propos de la Guinée équatoriale, il a déclaré que leurs projets ont pour objet principal l'évaluation des impacts du commerce de la viande de brousse sur les grands singes, en vue de formuler des stratégies alternatives pour réduire la pression de la chasse sur les gorilles.

Le Réseau pour la faune sauvage migratrice (*Migratory Wildlife Network*) a déclaré que bien qu'ils n'aient pas été directement impliqués dans la conservation des gorilles, l'engagement des délégués présents à la RdP2 en faveur de la conservation des gorilles est manifeste. La représentante a offert aux Parties d'utiliser le Réseau pour la faune sauvage migratrice afin de faciliter un dialogue et une interaction accrus entre l'Accord et les décideurs politiques. Le Projet vétérinaire pour le gorille de montagne (MGVP), notant que

le projet existe depuis 27 ans, a déclaré qu'il se concentre principalement sur le suivi de la santé des gorilles habitués à l'homme. Il a déclaré que si une intervention est nécessaire, la première priorité est de soigner la faune sauvage en milieu naturel et que si cela n'est pas efficace, les gorilles sont alors emmenés dans des sanctuaires pour y être traités. Le MGVP a également mentionné qu'une partie de son programme consiste à réinsérer les orphelins confisqués; assurer la bonne santé des employés et de leurs familles; surveiller les maladies des animaux domestiques; et mener des recherches sur les maladies respiratoires dans les communautés entourant la zone touchée.

Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont demandé si les orphelins pourraient être relâchés dans la nature. Le MGVP a mentionné que le plus jeune âge pour les relâcher serait 11 ans mais qu'il n'est pas sûr que cela soit un succès puisqu'il ne vaut peut-être pas la peine de faire courir des risques au reste de la population de gorilles pour un seul individu.

VUE D'ENSEMBLE DU STATUT DE CONSERVATION DES GORILLES ET DE LEURS HABITATS À TRAVERS TOUTE LEUR AIRE DE RÉPARTITION

Le samedi après-midi, WCS, au nom du WWF et du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN a présenté le «Statut des gorilles de l'Ouest et de l'Est, point de la situation pour la RdP2 à l'Accord Gorilla de la CMS». Au sujet des gorilles de l'Ouest elle a évoqué les gorilles de la rivière Cross et des plaines de l'Ouest, expliquant que les menaces pesant sur ces populations comprennent la fragmentation de leur habitat, la chasse et les maladies, et, concernant les gorilles des plaines de l'Ouest, la capture pour le commerce des animaux domestiques. Au sujet des gorilles des plaines de l'Est et des montagnes de l'Est, elle a expliqué que parmi les menaces supplémentaires figurent la destruction de l'habitat par l'activité minière et la collecte du bois pour le charbon de bois, l'insécurité politique rendant l'application des lois difficile voire impossible, ainsi que le déplacement des populations locales dans les aires naturelles. Elle a insisté sur le fait que la surveillance et l'application des lois sont essentielles à la conservation. Ian Redmond a rappelé que les changements climatiques constituent également une menace. WCS a reconnu que cela représentait une omission dans la présentation.

VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DU GORILLE 2009

Ian Redmond, Ambassadeur de la CMS et de l'AdG, a présenté une vue d'ensemble de l'AdG 2009 le samedi après-midi. Il a mentionné les activités, décrivant les publications issues de l'AdG; son site Internet, qui a été visité par 50 000 «visiteurs uniques»; la Déclaration de Francfort sur la conservation des gorilles; son «Voyage dans l'État du gorille» à travers l'Afrique et sept des dix États de l'aire de répartition afin de comparer les efforts de conservation des gorilles et les avantages que les gorilles peuvent apporter aux États de l'aire de répartition; et les manifestations organisées par les ONG du GRASP-ONU dans les zoos membres de l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA). Il a détaillé quelques uns des succès de l'année, notamment: le financement de l'application des lois sur les espèces sauvages au Gabon et en RDC; l'implication des communautés dans la conservation des gorilles de la rivière Cross au Cameroun et au Nigéria; la surveillance et le suivi des gorilles des plaines de l'Est; et l'introduction de fourneaux économes en combustible en RDC afin de réduire la collecte illégale de bois destinée à la production de charbon de bois. Au sujet du rôle du Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage de la CMS et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat a noté que

la mission principale du Groupe de travail est la sensibilisation, mais que le Secrétariat s'efforcera de s'assurer que le virus Ebola reste sur la liste des priorités du Groupe de travail.

ÉLECTION D'EXPERTS SUPPLÉMENTAIRES AUPRÈS DU CT

Le samedi après-midi, le Secrétariat a présenté le rapport des candidats désignés pour les trois postes d'experts en législation environnementale, gestion et conservation des forêts et santé de la faune sauvage au CT (UNEP/GA/MOP2/Doc.13). Elle a noté que 17 propositions de candidats avaient été reçues pour les trois postes, soumises par cinq membres du CT, à savoir la République centrafricaine, la RDC, la République du Congo, l'Ouganda et le GRASP-ONU. Elle a déclaré que les propositions avaient été examinées par le Groupe de spécialistes des primates de la CSE de l'UICN et classées en fonction de l'aptitude des candidats.

Au sujet du poste d'expert en gestion et conservation des forêts, le Vice-président Ikoli a noté que Bonaventure Ebayi, Directeur de la LATF, devrait être ajouté à la liste des candidats potentiels pour le poste d'expert en législation environnementale. Au terme d'un long débat, et avec l'assurance de l'UICN qu'il serait classé parmi les autres candidats désignés considérés pour ce poste, les Parties ont accepté de déplacer la proposition de candidature d'Ebayi. Les délégués ont élu Conrad Aveling, consultant, au poste d'expert en gestion et conservation des forêts.

Concernant le poste d'expert en législation environnementale, de nombreux délégués ont mentionné les avantages de nommer un membre d'INTERPOL au CT. Cependant, le Secrétariat a prévenu que la personne actuellement à la tête de l'Unité sur la criminalité de l'environnement serait nommée, et que si elle quittait son poste, une nouvelle personne devrait être nommée à ce poste. À l'issue d'un débat plus approfondi et de l'examen de la possibilité de nommer séparément INTERPOL au CT, les délégués ont convenu de nommer le chef de l'Unité sur la criminalité de l'environnement d'INTERPOL. Les délégués ont également convenu de nommer Patricia Reed, WCS, au poste d'expert en santé de la faune sauvage.

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES POUR L'ACCORD

Le dimanche matin, le Secrétariat a présenté un projet de résolution sur les dispositions institutionnelles pour l'Accord (UNEP/GA/MOP2/Doc.14). La représentante a expliqué que les ressources financières limitées de l'Accord Gorilla empêchaient le financement d'un Secrétariat pour l'Accord, et qu'un Secrétariat par intérim avait été assuré par le Secrétariat de la CMS depuis la RdP1. Elle a proposé que le Secrétariat de la CMS étudie les options concernant les institutions pertinentes ou Parties qui pourraient accueillir le Secrétariat pour l'Accord, reconnaissant qu'en l'état actuel des choses, le Secrétariat par intérim pourrait demeurer jusqu'à la RdP3. Elle a également déclaré que l'annonce faite par le Gouvernement allemand au cours de la CdP10 de la CMS concernant le financement d'un Administrateur de programme auprès de la CMS, qui passera 40% de son temps à travailler sur l'Accord Gorilla, constituera une aide. Au terme de débats entre le Cameroun, le Nigéria et le Réseau pour la faune sauvage migratrice, le projet de résolution a été modifié afin d'inclure la formulation «Appréciant la décision de la CdP 10 de la CMS que le Secrétariat de la CMS continue à assurer les services de Secrétariat par intérim de l'Accord Gorilla pour la prochaine période triennale». En réponse à une question du Secrétariat au sujet de la manière de procéder si un hôte convenable pour le Secrétariat était trouvé avant la RdP3, les Parties ont également convenu d'ajouter un texte qui «charge le Secrétariat par intérim de formuler une proposition formelle [concernant un éventuel Secrétariat pour l'Accord] pour examen et possible adoption à la RdP3.»

COOPÉRATION EN MATIÈRE D'APPLICATION DES LOIS

Le dimanche matin, le Secrétariat a présenté le projet de résolution portant sur la coopération en matière d'application des lois (UNEP/GA/MOP2/Doc.15). Elle a décrit les activités menées en faveur de la coopération en matière d'application des lois, notamment: la réunion du CT en mars 2011, à laquelle ont assisté INTERPOL, TRAFFIC et le responsable de l'application des lois du Secrétariat de la CITES; et la nouvelle initiative Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) entre la CITES et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. La LATF a expliqué que son travail en synergie avec les organisations chargées de l'application des lois aux niveaux national, régional et international a contribué à la création de l'ONG Last Great Ape Organization (LAGA) au Cameroun, du Projet d'appui à l'Application de la loi sur la faune sauvage (PALF) au Congo et à la création de l'ONG Conservation Justice au Gabon. Il a ajouté que la LATF a accru la visibilité de la question de la criminalité liée à la faune sauvage au sein d'INTERPOL, de l'Organisation mondiale des douanes et de la CITES. Il a demandé que l'Accord Gorilla revoie sa position actuelle énoncée dans le projet de résolution afin d'inclure la LATF en tant que partenaire de l'Accord et, à l'issue de débats avec le Secrétariat du WWF, la LATF a proposé de modifier le préambule et le texte principal en faisant spécifiquement référence à la LATF et plus largement à la nécessité d'améliorer la coopération multilatérale.

EXAMEN DES PLANS D'ACTION AFFÉRENTS À L'ACCORD

Le dimanche matin, le Secrétariat a présenté le rapport sur l'examen des Plans d'action afférents à l'Accord Gorilla (UNEP/GA/MOP2/Doc.16). La représentante a noté que la RdP1 a adopté quatre Plans d'action sur la conservation des gorilles, fondés sur des Plans d'action déjà établis. Elle a également noté que l'Article VIII stipule que les Plans d'action doivent être révisés à chaque RdP. Elle a déclaré que l'UICN et d'autres organismes révisent actuellement les Plans d'action et a suggéré que des points focaux participent au processus de mise à jour des Plans d'action, demandant que les organisateurs incluent les points focaux. Elle a mis l'accent sur la nécessité de s'assurer que les Plans d'actions soient applicables à l'Accord et a demandé que les Parties adoptent de nouveaux Plans d'action à la RdP3 et qu'au cours de la période intérimaire les Plans d'action soient provisoirement adoptés par les États de l'aire de répartition dès leur finalisation.

WCS a mentionné un atelier à venir sur le gorille de la rivière Cross, prévu en février 2012, qui aidera à mettre à jour le Plan d'action concernant cette espèce. Elle a noté son souhait d'y inclure une composante de surveillance mais que celle-ci reste à élaborer.

Le Président a demandé que les États de l'aire de répartition d'Afrique orientale détaillent leur processus en cours pour la mise à jour de leurs Plans d'action.

L'Ouganda a souligné que plusieurs initiatives ont déjà été mises en évidence dans son rapport national. Il a déclaré qu'il essaie d'examiner ce qui a déjà été mis en œuvre et de définir la valeur que l'Accord Gorilla aurait pour ces plans d'action. L'Ouganda a mentionné qu'il n'existe pas de plan d'action fédérateur mais qu'il existe des bases de données communes. Le Secrétariat a noté que les options se présentant à la réunion sont d'adopter les plans d'actions ayant déjà été élaborés, d'en négocier un nouveau ou d'adopter ceux qui sont en cours de révision. WCS a appuyé cette dernière option. L'UICN a mis en garde contre l'élaboration d'un plan d'action unique pour les espèces car des Plans d'action spécifiques aux sous-espèces sont nécessaires.

Le dimanche matin, le Secrétariat a présenté le projet de résolution 2.4 visant à élaborer une stratégie spécifique pour la survie des gorilles, soumis par la République du Congo (UNEP/GA/MOP2/Doc.15.1). La République du Congo, reconnaissant que les stratégies peuvent différer entre les États ainsi qu'entre les sous-espèces, a déclaré que l'idée derrière la proposition est que la gestion de la faune et de la flore est confiée à certaines organisations mais que ces dernières ne sont pas toujours à même de traiter des questions concernant spécifiquement les gorilles ou de soumettre des propositions pour résoudre ces problèmes. Il a noté que les États s'efforcent également de répondre à certaines demandes et de communiquer de manière efficace, déclarant que la proposition requiert la création d'un petit organe dans chaque État de l'aire de répartition qui soit spécialement investi dans les questions de gestion des gorilles dans chacun des États de l'aire de répartition afin de surveiller la dynamique des populations ainsi que les activités illégales. Il a noté qu'il faciliterait aussi la gestion des informations et les synergies entre chercheurs, permettrait la quantification de données provenant de toutes les zones afin de développer un ensemble de données plus complet et permettrait une meilleure gestion des données à fournir à la RdP.

Le Président a noté que cette proposition avait le potentiel de devenir une stratégie globale pour les espèces de gorilles, qui pourrait contribuer aux Plans d'action relatifs aux sous-espèces. Le WWF, rejoint par TRAFFIC, a approuvé la proposition, saluant l'accent fort mis sur l'application des lois. Le Nigéria s'est dit préoccupé par une possible duplication des efforts puisqu'un système de notification est déjà en cours de développement. Le Président Mshelbwala a noté qu'il serait bénéfique de combiner cette proposition avec celle relative aux Plans d'action (UNEP/GA/MOP2/Doc.16) et a créé un petit groupe de rédaction pour s'en charger.

Au terme des délibérations, le Vice-président Ikoli a présenté la résolution révisée sur «les Éléments de gestion de l'information pour la conservation des gorilles». Au sujet du premier paragraphe convenant d'adopter les quatre Plans d'action pour les sous-espèces «qui sont en cours de révision ou d'élaboration comme plans d'action formels pour l'Accord Gorilla,» le Secrétariat a noté que des Plans d'action ont été adoptés à la RdP1 mais afin de progresser au sujet des plans d'action, il a suggéré que ceux-ci soient adoptés dès l'achèvement de leur révision. Le Président Mshelbwala s'est inquiété que les Parties adoptent des plans qui pourraient ne pas exister et il a suggéré de supprimer le paragraphe. Ian Redmond, a suggéré de réviser le texte de sorte que les Parties adoptent le Plan d'action une fois que les gouvernements respectifs l'ont adopté. Le Secrétariat a suggéré d'examiner les autres accords négociés sous les auspices de la CMS, tels que l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) qui donne autorité à son CT pour adopter les Plans d'action puisqu'il est *de fait* Comité permanent, notant que les articles de l'Accord Gorilla le permettent. L'Ouganda a remis cela en question, suggérant que le forum approprié pour adopter les Plans d'action serait la RdP3. Le Cameroun a mis en garde contre le délai de trois ans pour l'adoption des Plans d'action révisés. Le Président Mshelbwala a noté que la non adoption des Plans d'action révisés n'interdirait pas les Parties de prendre des mesures plus fortes pour conserver les gorilles. L'Ouganda a confirmé que les articles de l'Accord l'autorisent.

Le Président Mshelbwala a suggéré qu'il soit demandé au Secrétariat de réunir les Plans d'action révisés et de les transmettre aux Parties, aux États non-parties de l'aire de répartition et aux parties prenantes intéressées. L'Ouganda a demandé que le Secrétariat avise en outre les Parties de coordonner la révision des Plans d'action pour les sous-espèces et qu'il tienne les parties informées. Le GRASP-ONU a noté que le Secrétariat devrait peut-être être sollicité pour

«surveiller» les révisions du Plan d'action. Le Cameroun a mis en garde contre une modification du texte qui ne reflèterait pas le projet de résolution présenté.

Certaines Parties ont suggéré qu'un Plan d'action global est nécessaire, le GRASP-ONU notant qu'il s'agit d'une entreprise de taille pour être abordée à ce stade de la RdP2, l'UICN et le Réseau pour la faune sauvage migratrice suggérant de revenir au texte original. En réponse à la suggestion du Président Mshelbwala, les délégués ont convenu de prendre note des révisions des Plans d'action et ont déplacé le paragraphe vers le texte du préambule. Les délégués ont en outre convenu d'un texte en vue de contribuer et de travailler en liaison avec la Banque de données des populations, des environnements et des études des singes (APES) concernant le statut des gorilles à travers leur aire de répartition et d'utiliser les bonnes pratiques et les directives sur les bonnes pratiques afin de mettre en œuvre les Plans d'action.

FORMAT DES RAPPORTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION AFFÉRENTS À L'ACCORD

Le dimanche matin, le Secrétariat a présenté le document (UNEP/GA/MOP2/Doc.17/Rev.1) sur le projet de modèle type des rapports pour la mise en œuvre de l'Accord. La représentante a noté que le Secrétariat par intérim a été chargé, au CT1, de rédiger un nouveau modèle type de rapports à soumettre à la RdP2, déclarant qu'il devait être aussi simple que possible et a demandé des informations au sujet de la mise en œuvre des éléments pertinents des Plans d'action.

Elle a déclaré que le Secrétariat a opté pour un modèle sous forme de tableau dans lequel les Parties sont priées d'entrer les données requises, notant que 11 champs d'action ont été détaillés dans le tableau, notamment: l'application des lois, les politiques et législations nationales, la surveillance, et la santé humaine et la santé des gorilles.

L'Ouganda a proposé, et les Parties ont convenu, d'indiquer les pays concernés, le lieu de l'action et la période d'action. Le Gabon a suggéré d'inclure les coûts dans le tableau principal et de détailler les résultats séparément. Les délégués ont convenu d'adopter la résolution avec des modifications mineures.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Le dimanche après-midi, le Secrétariat a débattu des Questions financières et administratives (UNEP/GA/MOP2/Doc.18). La représentante a noté que d'après le rapport financier du Secrétariat par intérim, les dépenses avaient été plus importantes que prévu alors que le budget avait été établi à la RdP1, en raison, notamment, du fait que: la Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint de la CMS avaient passé plus de temps que prévu sur l'Accord Gorilla et que l'AdG 2009 avait demandé du temps et des ressources financières. Au sujet des sources de financement, elle a déclaré que plus de la moitié du financement provient du budget principal de la CMS, notant que parmi les sources supplémentaires de financement figurent l'offre de l'Allemagne de soutenir financièrement un Administrateur de programme pendant trois ans, les contributions volontaires de pays tels que Monaco et 6 000 € du Rwanda, représentant deux ans de sa contribution en tant que Partie.

Concernant le prochain budget pour la période 2012-14, le Secrétariat a déclaré que le montant total nécessaire s'élevait à 589 973 €, incluant dans le détail la contribution de base de 146 000 € de la CMS, la contribution de 47 000 € des Parties et le don de 100 000 € de l'Allemagne. Notant un déficit de 284 000 €, la représentante a insisté sur la nécessité de fournir en conséquence un effort important de levée de fonds.

L'Allemagne a demandé que le texte du projet de résolution soit modifié afin d'y reconnaître son statut de plus grand contributeur à l'Accord.

Au sujet des contributions des Parties, le Secrétariat a réitéré le fait que seul le Rwanda a payé ses cotisations, notant que cela ne représentait que deux des trois ans et que, par conséquent, toutes les Parties sont en retard dans leurs paiements. Il a insisté sur le fait que bien que les contributions soient relativement modestes, elles feraient une différence significative pour l'Accord et encourageraient également l'investissement de bailleurs de fonds. Le Nigéria a demandé que le texte du projet de résolution intègre une invitation aux Parties, ainsi qu'aux États non-parties de l'aire de répartition, les gouvernements bailleurs et les autres organisations, à faire des contributions volontaires.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le dimanche après-midi, au cours des discussions sur la date et le lieu de la prochaine RdP, le Secrétariat a suggéré que la RdP3 ait lieu en Afrique, vers la fin 2014, et a exhorté les Parties et les États non-parties de l'aire de répartition à étudier la possibilité d'accueillir le Secrétariat et la RdP3, soulignant qu'il serait bien d'organiser une RdP dans un lieu où il y a des gorilles.

L'Ouganda, appuyé par la République du Congo, a demandé que le Secrétariat envoie une lettre officielle aux gouvernements Parties, assortie d'une proposition précisant ce qui est requis pour accueillir le Secrétariat et la RdP3 et que les points focaux négocieront sur cette base.

Le Secrétariat a conclu que des négociations avec les gouvernements s'ensuivront et que si aucune offre ne se présente, la réunion pourrait se tenir dans l'un des bureaux des Nations Unies, tel celui de Nairobi. Le GRASP-ONU a déclaré que, si cela s'avère nécessaire, en l'absence de proposition de la part des États parties et non-parties de l'aire de répartition, il serait ouvert à cette opportunité et en étudierait la possibilité.

DIVERS

Le dimanche après-midi, Ian Redmond, a exhorté le Secrétariat à faire mention de l'éducation pour la conservation dans les travaux de l'Accord Gorilla, faisant référence au matériel pédagogique produit par les membres du GRASP-ONU et de l'Alliance des grands singes. Le Président Mshelbwala a demandé que le Secrétariat réunisse le matériel pédagogique pour la conservation. Redmond a ajouté que les points focaux devraient être chargés de communiquer avec leurs stations de télévision nationales, expliquant que l'Alliance des grands singes a négocié des contrats pour la diffusion sans frais de documentaires dans les États de l'aire de répartition des gorilles.

ADOPTION DES DÉCISIONS ET DES POINTS D'INTERVENTION ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le Secrétariat a récapitulé les résultats de la réunion, notamment: l'adoption de quatre résolutions portant sur la coopération et l'application des lois, les questions financières et administratives, les dispositions institutionnelles pour l'Accord et sur un projet d'approche visant à élaborer une stratégie spécifique pour la survie des gorilles; l'adoption d'un format pour les rapports sur la mise en œuvre de l'Accord, et l'élection de trois nouveaux experts auprès du CT.

Le Président Mshelbwala a déclaré la réunion close à 16h21.

RÉUNIONS À VENIR

CdP 17 de la CCNUCC et CdP/RdP 7: La 17^{ème} session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) servira de réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 7). **dates:** 28 novembre - 9 décembre 2011 **lieu:** Durban (Kwazulu-Natal), Afrique du Sud **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** 49-228-815-1000 **fax:** 49-228-815-1999 **e-mail:** secretariat@unfccc.int **www:** http://unfccc.int/meetings/durban_nov_2011/meeting/6245.php

5^{ème} Journée de la forêt: La 5^{ème} Journée de la forêt aura lieu à Durban, en Afrique du Sud, le 4 décembre 2011, en marge de la CdP17 de la CNUCCC. La Journée s'attachera à informer le programme mondial de la CNUCCC et les parties prenante en matière de forêts sur les manières de mettre en œuvre un mécanisme international pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des sols, y compris un mécanisme de financement pour la conservation (REDD+) qui ait des avantages sociaux et environnementaux, supérieurs et dépassant les émissions évitées. La manifestation portera en particulier sur l'Afrique. **date:** 4 décembre 2011 **lieu:** Durban, Afrique du Sud **email:** CIFOR-FORESTDAY@cgiar.org **www:** <http://www.forestsclimatechange.org/events/forest-day/forest-day-5.html>

26^{ème} Comité de la CITES pour les animaux: La 26^{ème} réunion du Comité pour les animaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CA26 de la CITES) abordera plusieurs éléments du programme, notamment les requins, les serpents, les esturgeons, les coraux et les critères d'inscription des espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales. **dates:** 15-20 mars 2012 **lieu:** Genève (Genève), Suisse **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41 22 917 8139/40 **fax:** +41 22 797 3417 **e-mail:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org>

Réunion conjointe des Comités de la CITES pour les animaux et pour les plantes: La réunion conjointe du CA et du Comité pour les plantes (CP) de la CITES abordera plusieurs éléments du programme communs aux deux comités scientifiques, notamment: la coopération avec d'autres conventions; les directives régissant les avis de commerce non-préjudiciable (ACNP); le transport des spécimens vivants; et l'évaluation de l'étude du commerce important (ECI). **dates:** 22-24 mars 2012 **lieu:** Dublin, Irlande **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41 22 917 8139/40 **fax:** +41 22 797 3417 **e-mail:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org>

20^{ème} Comité de la CITES pour les plantes: La 20^{ème} réunion du CP de la CITES abordera plusieurs éléments figurant à l'ordre du jour, notamment: les orchidées, les aloès et les euphorbes; et l'application de la définition de «propagation artificielle» au matériel cultivé dans les pépinières. **dates:** 26-30 mars 2012 **lieu:** Dublin (Dublin), Irlande **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41 22 917 8139/40 **fax:** +41 22 797 3417 **e-mail:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org>

Réunion de printemps de la Société de Primatologie de Grande Bretagne (PSGB): **dates:** 17-18 avril **lieu:** Kent (Kent) R.-U. **contact:** Primate Society of Great Britain (Société de Primatologie de Grande Bretagne) **e-mail:** meetings@psgb.org **www:** <http://www.psgb.org>

Atelier international sur les gorilles: **dates:** 11-15 juin 2012 **lieu:** Apeldoorn (Gelderland) Pays-Bas **contact:** Apenheul et GaiaParc, Pays-Bas **téléphone:** +31 553575700 **e-mail:** office@apenheul.nl **www:** <http://igw2012.wordpress.com/>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable(CNUDD): Cette réunion, également appelée Rio+20 marquera le 20^{ème} anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil. **dates:** 20-22 juin 2012 [provisoire] **lieu:** Rio de Janeiro (Rio de Janeiro), Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **e-mail:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Congrès 2012 de la Société internationale de primatologie: **dates:** 13-17 août 2012 **lieu:** Veracruz, Mexique **contact:** Société internationale de primatologie **e-mail:** ips2012mx@gmail.com **www:** <http://www.ips2012.org.mx/>

Congrès mondial de la nature de l'UICN 2012: Le thème du Congrès sera Nature+, un slogan qui rend compte de l'importance fondamentale de la nature et de son lien inhérent à chacun des aspects de la vie des peuples, notamment Nature+climat, nature+moyens de subsistance, nature+énergie et nature+économie. **dates:** 6-15 septembre 2012 **lieu:** International Convention Center, Jeju (Cheju-Do), Corée

contact: Enrique Lahmann **téléphone:** +41 22 999 0336 **fax:** +41 22 9990002 **e-mail:** congress@iucn.org **www:** <http://www.iucnworldconservationcongress.org/about/>

Conférence de l'Association des Zoos et Aquariums (AZA): **dates:** 8-13 septembre 2012 **lieu:** Phoenix (Arizona), États-Unis **contact:** Cheryl Wallen **e-mail:** mduuppen@aza.org **www:** <http://www.aza.org/annualconference/>

CdP 11 de la CDB: L'ordre du jour provisoire de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) inclut l'examen, entre autres: du statut du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation; de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2011-2020 et des progrès accomplis en vue des Objectifs d'Aichi sur la diversité biologique; des questions relatives aux ressources financières et au mécanisme financier; et de la diversité biologique et des changements climatiques. **dates:** 8-19 octobre 2012 **lieu:** Hyderabad (Andhra Pradesh), Inde **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1 514 288 2220 **fax:** +1 514 288 6588 **e-mail:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/meetings/>

CdP 16 de la CITES: La 16^{ème} réunion de la Conférence des Parties (CdP 16) à la CITES devrait avoir lieu en mars 2013. **dates:** 3-15 mars 2013 **lieu:** Thaïlande **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-(0)22-917-81-39/40 **fax:** +41-(0)22-797-34-17 **e-mail:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/>

Conférence de l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA): **dates:** 7-12 octobre 2013 **lieu:** Melbourne (Victoria), Australie **contact:** Gerald Dick **téléphone:** +41 (0)22 999 07 90 **fax:** +41 (0)22 999 07 91 **e-mail:** secretariat@waza.org **www:** <http://www.waza.org/en/site/pressnews-events/press-releases/66th-waza-annual-conference-a-global-commitment-to-species-conservation>

CdP 11 de la CMS: Cette réunion devrait avoir lieu dans la période octobre-décembre 2014. **dates:** à confirmer **lieu:** à confirmer **contact:** Secrétariat du PNUE/de la CMS **téléphone:** +49 228 815 2426 **fax:** +49 228 815 2449 **e-mail:** secretariat@cms.int **www:** <http://www.cms.int/>

GLOSSAIRE

AdG	Année du Gorille
CdP	Conférence des Parties
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CT	Comité technique
GRASP-ONU	Partenariat des Nations Unies pour la survie des grands singes
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
LATF	Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka
MGVP	Projet vétérinaire pour le gorille de montagne
OIG	Organisations inter-gouvernementales
ONG	Organisations non gouvernementales
RDC	République démocratique du Congo
RdP	Réunions des Parties
WAZA	Association mondiale des zoos et des aquariums
WCS	Société pour la conservation de la vie sauvage / Wildlife Conservation Society